

Assemblée Générale de l'Association des Propriétaires de Bateaux de Pouldohan le 6 novembre 2021

L'assemblée générale de l'APBP s'est tenue le 6 N novembre au Sterenn à Trégunc. Une quarantaine de personnes y a participé. Le président, Jean-René Couliou ouvre la séance et justifie sa démission. Il évoque ses ennuis de santé et les divergences de vue avec l'adjoint au maire délégué aux ports. Le « différend » porte sur les privilèges accordés à une autre association, le club de plongée de Cornouaille, ce qui dégrade les usages des plaisanciers et donne le sentiment que les plaisanciers peuvent être regardés comme négligeables. Il a rappelé que les plaisanciers ont certes des devoirs mais aussi des droits. Il a ajouté que leur rôle économique et social est certainement plus important que celui qui leur est reconnu. Il a rappelé le rôle d'intégration que joue l'APBP pour les nouveaux arrivants et l'animation du quartier lors de la fête des plaisanciers Jean Lozac'h, président d'honneur de l'APBP, s'est ensuite exprimé et dit combien il soutient la position du président démissionnaire en rappelant ce qu'a été l'action des plaisanciers dans la création et l'aménagement du port de Pouldohan. Le trésorier Germain Bicrel dresse un état des finances qui sont saines.

La question de l'avenir de l'association est posée. La parole est donnée aux adhérents qui vont dans le même sens que les intervenants précédents. Jean-René Couliou indique qu'il ne reprendra pas sa démission mais que les membres du CA sortant sont prêts à poursuivre si un candidat à la présidence se manifeste. Michel Tanguy se porte volontaire. Plusieurs adhérents confirment leur intention de le soutenir en participant au conseil d'administration. La liste des candidats est approuvée à l'unanimité.

L'assemblée accueille alors le maire-adjoint en charge des associations et des ports, Monsieur Yannick Sellin, et Monsieur Gauthier Marrec, conseiller municipal membre du conseil portuaire. Monsieur Yannick Sellin accueille avec satisfaction le fait que L'APBP poursuivrait son action. Il défend ensuite sa manière de voir les usages sur les ports. Il s'en suit des échanges contradictoires, parfois houleux, sur les droits et les devoirs de chacun. La proposition de réunion des divers usagers, envisagée par Monsieur Yannick Sellin, est unanimement rejetée par les plaisanciers présents. Ils considèrent que le problème, posé par une décision à laquelle ils n'ont pas été associés, doit se régler par une remise en cause de ce qui a été indûment accordé. Ils indiquent ce qui serait acceptable à leurs yeux.

Un pot clôture cette assemblée générale qui aura permis de trouver une solution à la démission du Président. Le bilan moral ne suscite pas de questions ; il est approuvé à l'unanimité des membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, un pot conclut cette assemblée générale.